

## Registre des tumeurs : à quand les analyses des données ?

---

Les registres cantonaux des tumeurs ont pour mission d'enregistrer l'ensemble des cas de cancers survenant ou traités dans les cantons concernés.

En février 2003, le Parlement acceptait une motion demandant la création d'un registre cantonal des tumeurs afin de disposer des données statistiques sur le cancer, nécessaires pour définir les priorités et évaluer l'impact des actions de prévention.

Nous souhaitons savoir si les données statistiques recueillies depuis la création du registre cantonal sont proches de résultats des statistiques nationales et quelles sont les priorités du Gouvernement en matière de politique de santé publique dans cet important domaine.

Nous demandons au Gouvernement :

- Quel est l'impact des cancers dans la population jurassienne (les types de cancers et les traitements proposés, le nombre de décès par an, la date du premier diagnostic, les populations touchées, les types de professions, la situation socio-économique, le lieu de résidence, etc.) ?
- Les chiffres sont-ils comparables aux statistiques nationales ?
- Quels sont les facteurs de risques et autres déterminants (tabac, alcool, produits radioactifs ou chimiques, radon, son, CEM, rayonnement UV, etc.) observés dans le canton ? Et quelles sont les actions de prévention s'y rattachant ?

Nous remercions le Gouvernement pour sa réponse.

Pour le groupe socialiste

Murielle Macchi-Berdat

Déposé le 24.02.2010

*[Handwritten signatures and initials]*  
P. Butt